

**COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 3 OCTOBRE 2018**

**COMPTE-RENDU**

L'an deux mille dix huit, le 3 octobre à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 26 septembre 2018, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Béatrice TURBE, Peggy LUTON, Dominique BAESJOU, Virginie CANARD et Annick DEVAUD-CHARLES ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Philippe MARSAC, Alain CLEMENT et Jean-Claude BROCHARD.

Etaient absents excusés : Madame Véronique HERAUD ainsi que Messieurs Jacques DURET et Tony BERTHELOT.

Etaient absents : Madame Emmanuelle CURRAN ainsi que Monsieur Thierry TURBE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CLEMENT.

Pouvoirs : Madame HERAUD à Monsieur CLEMENT  
Monsieur DURET à Monsieur RAYTON  
Monsieur BERTHELOT à Madame CANARD

Assistaient à la séance : Madame Catherine COPPIN, DGS.

Sur proposition de Monsieur le Maire, la question relative à la décision modificative n° 2 sur le budget 2018 du camping municipal « Le Rémondeau » est retirée de l'ordre du jour.

**1 – ADAPTATION HORAIRE DU BUREAU DE POSTE DE LA COUARDE**

Monsieur le Maire présente Madame Marie-Hélène ZWOLSKI, directrice du secteur de La Poste de l'île de Ré, afin qu'elle présente la prochaine adaptation des horaires d'ouverture du réseau des bureaux de poste qui sera mise en place le 1<sup>er</sup> avril 2019.

Madame ZWOLSKI explique que les services de La Poste sont scindés et qu'elle a la responsabilité des bureaux de poste et de la Banque Postale mais pas de la distribution du courrier et qu'à ce titre elle a été chargée de la réorganisation des bureaux de poste de l'île de Ré. Elle apporte les précisions suivantes.

- Le courrier papier est en perte de vitesse du fait de l'utilisation massive des systèmes de communication dématérialisés alors que ces mêmes facilités entraînent une augmentation du portage de colis
- Le secteur bancaire représente la part la plus importante de l'activité de La Poste

- Le but recherché réside dans la pérennité de l'entreprise qui, malgré un capital à 100 % public (Etat), entre totalement dans le champ concurrentiel (érigé en Société Anonyme)
- Contrairement à d'autres territoires, l'île de Ré possède un réseau dense de points d'accueil du public, à savoir un par village avec 7 bureaux de poste, 1 agence postale communale et 2 facteurs guichetiers
- Du fait de l'activité saisonnière très importante du territoire, La Poste ne souhaite pas développer le système des facteurs guichetiers qui s'avère difficilement gérable en juillet et août

Elle explique qu'en conséquence, la proposition pour les Communes du Bois et de La Couarde consisterait à ouvrir les bureaux de poste tous les matins de 9H00 ou 9h30 à 12h30, 6 jours sur 7 du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin et toute la journée en juillet et août avec une date d'application au 1<sup>er</sup> avril 2019. Elle précise que pour les envois, le centre de tri du Bois-Plage continuera d'être ouvert toute la journée.

La question de la mise à disposition du courrier est abordée et Madame SWOLSKI informe l'Assemblée qu'en théorie le bureau de La Couarde est livré chaque jour à 9H20.

Monsieur le Maire explique qu'il y a un vrai problème de distribution du courrier dans les boîtes postales, tant pour les administrations que pour les entreprises, que l'horaire théorique n'est pas respecté et qu'il devient impossible de traiter une urgence dans la journée, le courrier étant mis à disposition en fin de matinée et l'envoi devant être déposé avant 12H15.

Madame SWOLSKI évoque l'expérimentation faite à Lagord de boîtes postales extérieures mais qui posent les mêmes problèmes d'étanchéité que les boîtes à lettres des particuliers. Elle propose également la solution de prendre une boîte postale au centre de tri du Bois-Plage.

Elle précise qu'une personne est dédiée aux relations avec les professionnels de l'île de Ré et que la création d'une structure spécifique telle qu'évoquée par Monsieur CLEMENT pourrait être une éventualité.

Madame CANARD craint que la fermeture de l'après-midi crée une perte d'attractivité pour le village et Monsieur le Maire demande pourquoi caler les mêmes horaires d'ouverture tant à La Couarde qu'au Bois alors qu'il pourrait y avoir complémentarité.

Madame SWOLSKI répond que la mission « courrier » est devenue secondaire pour La Poste du fait du peu d'activité qu'elle génère et explique à Monsieur PALITO que les bureaux de poste ont maintenant une vocation de banque et que le courrier sera en priorité orienté vers les centres de tri.

Madame CANARD pense que le faible niveau des statistiques de fréquentation est dû aux horaires d'ouverture peu accessibles au public actif et peu lisible avec deux après-midi ouverts sur six jours d'ouverture par semaine.

Monsieur le Maire conclut en rappelant les plages d'ouverture envisagées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019

- de septembre à juin : 9H00 – 12H30 du lundi au samedi
- en juillet et août : 9H00 – 12H30 et 14H00 – 16H30 du lundi au vendredi et seulement le matin le samedi

Il évoque ensuite la demande récurrente d'un distributeur de billets au bureau de poste et Madame SWOLSKI répond qu'avec les 5 déjà existants sur l'île, il n'est pas prévu d'en installer d'autre. Ce que Madame TURBE trouve regrettable du fait de l'incidence sur le commerce local : si les consommateurs potentiels ne peuvent disposer d'argent liquide, ils ont tendance à reporter leurs achats.

Elle ajoute, ainsi que Monsieur le Maire, que contrairement aux dires de la représentante de La Poste, il y a eu pendant longtemps deux guichetiers à La Couarde, et même un 3<sup>ème</sup> en saison ; les problèmes d'espace ne sont donc pas justifiés.

Monsieur CLEMENT ajoute que le réaménagement envisagé va priver les autres Collectivités d'un service public.

En sa qualité d'ancien agent de La Poste, Monsieur BROCHARD soutient Madame SWOLSKI et la politique de La Poste qui doit assurer la pérennité de ses activités rentables, ce qui n'est pas le cas du courrier.

Le débat étant terminé, Monsieur le Maire remercie Madame SWOLSKI de son intervention.

## **2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2018**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 27 juin 2018.

## **3 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le budget principal 2018 de la commune comme suit.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	DM2 (€)
011	Charges à caractère général	25 800.00
67	Charges exceptionnelles	1 100.00
023	Virement à l'investissement	263 600.00
042	Opérations d'ordre de S à S	2 500.00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>293 000.00</b>

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	DM2 (€)
013	Atténuations de charges	10 000.00
70	Ventes de produits & services	20 500.00
73	Impôts et taxes	230 900.00
74	Dotations et subventions	2 900.00
76	Produits financiers	- 1 400.00
77	Produits exceptionnels	11 100.00
042	Opérations d'ordre de S à S	19 000.00
	TOTAL RECETTES	293 000.00

Section d'investissement :

Opérations non affectées

	DM2 (€)
Dépenses	17 800.00
Recettes	237 100.00

Opérations d'ordre

	DM2 (€)
Dépenses	19 000.00
Recettes	2 500.00

Opération 1002 – Matériel service technique

	DM2 (€)
Dépenses	- 10 800.00
Recettes	0.00

Opération 1003 – Matériel service administratif

	DM2 (€)
Dépenses	4 500.00
Recettes	0.00

Opération 1004 – Matériel divers services

	DM2 (€)
Dépenses	- 1 600.00
Recettes	0.00

Opération 1005 – Travaux de bâtiments

	DM2 (€)
Dépenses	53 350.00
Recettes	0.00

Opération 1006 – Travaux de VRD

	DM2 (€)
Dépenses	226 150.00
Recettes	68 800.00

#### Résultat général de la section d'investissement

	DM2 (€)
Dépenses	308 400.00
Recettes	308 400.00

Monsieur le Maire précise que les crédits affectés aux travaux de la sacristie seront vraisemblablement insuffisants du fait de l'ampleur des interventions à envisager mais que les 5 000 € inscrits permettront d'intervenir en cas d'urgence.

Concernant le faible montant des encaissements à l'article 70321 (3 300 € pour 14 00 € prévus), il indique que certains horodateurs étaient en panne toute la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'août, au moment où ils fonctionnent le plus. Monsieur PALITO regrette que du matériel neuf soit si souvent en panne.

Monsieur le Maire précise également que les WC publics prévus pour le square n'ont pas été inscrits car leur implantation définitive ne sera déterminée qu'en 2019, une fois l'aménagement du cours des Poilus et d parking des Lilas bien avancé. Il indique également à Monsieur BROCHARD que la partie du cours des Poilus actuellement en travaux ne présente pas de problèmes d'interférence entre les réseaux de pluvial et d'assainissement contrairement au reste de cette voie.

#### **4 – AMENAGEMENT ROUTE DE SAINT MARTIN / PARKING DES LILAS / COURS DES POILUS – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle qu'après la réalisation du giratoire Thomazeau sur la RD 735 par le Département livré en juillet 2017 ainsi que du square et des rues annexes livrés en juillet 2018, la Commune engage l'aménagement de la route de St Martin, du Parking des Lilas et de la première partie du Cours des Poilus constituant la jonction des deux secteurs.

Il en précise les objectifs :

- achever la dynamique de requalification urbaine de l'entrée nord-ouest du village et du square entamée en 2016-2017,
- répondre aux problèmes de gestion des eaux pluviales mis en avant par le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales,
- améliorer l'accessibilité selon les recommandations du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE),
- améliorer la sécurité, notamment des traversées pour accéder au centre village,
- améliorer la cohabitation entre les différents modes de déplacements,
- valoriser et améliorer l'accessibilité du cimetière côté parking des Lilas,
- donner un caractère paysager qualitatif à l'aménagement,
- offrir de nouveaux et/ou meilleurs services et équipements, tels que sanitaires automatiques,

Il en présente le projet détaillé et précise que les travaux s'étaleront d'octobre 2018 à fin mars 2019 et que le montant total de l'opération, hors maîtrise d'œuvre, est estimé à 585 642,96 € tel que détaillé :

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le soutien :

- du Département de Charente-Maritime, au titre du Fonds de Revitalisation,
- de la D.I.D. au titre de la répartition 2018 du produit des amendes de police perçu en 2017,
- d'autres collectivités, associations ou organismes selon opportunités.

et précise que les axes qui feront l'objet d'une demande de subvention sont les suivants :

- la réalisation d'un parking d'une capacité limitée de 50 places de stationnement,
- l'aménagement paysager,
- l'aménagement un sanitaire public

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter les subventions proposées par Monsieur le Maire qu'il charge de faire diligence pour mener à bien ces dossiers et en valide les plans de financement comme suit.

REALISATION DU PARKING DES LILAS - PLAN DE FINANCEMENT

<b>ORGANISME</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>POURCENTAGE</b>
<b>ETAT</b>	-	-
<b>DEPARTEMENT (DID)</b>	24 000,00 €	20,75 %
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	91 638,90 €	79,25 %
<b>EMPRUNT</b>	-	-
<b>TOTAL HT</b>	<b>115 638,90 €</b>	<b>100,00 %</b>

AMENAGEMENT PAYSAGER DU PARKING DES LILAS - PLAN DE FINANCEMENT

<b>ORGANISME</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>POURCENTAGE</b>
<b>ETAT</b>	-	-
<b>DEPARTEMENT (FDR)</b>	16 145,95 €	35,00 %
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	29 985,35 €	65,00 %
<b>EMPRUNT</b>	-	-
<b>TOTAL HT</b>	<b>46 131,30 €</b>	<b>100,00 %</b>

AMENAGEMENT DU SANITAIRE PUBLIC DU SQUARE - PLAN DE FINANCEMENT

<b>ORGANISME</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>POURCENTAGE</b>
<b>ETAT</b>	-	-
<b>DEPARTEMENT(FDR)</b>	17 500,00 €	35,00 %
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	32 500,00 €	65,00 %
<b>EMPRUNT</b>	-	-
<b>TOTAL HT</b>	<b>50 000,00€</b>	<b>100,00 %</b>

**5 - CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE ET SANITAIRE PUBLIC POUR L'ALSH – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de La Couarde-sur-Mer va prochainement engager la construction du local de stockage et des sanitaires publics sur le terrain situé 20 rue du Ventoux destiné à accueillir les enfants de l'ALSH et de l'école comme espace récréatif et précise que le permis de construire a été accordé le 27 avril 2018.

Il ajoute que la consultation des entreprises s'est achevée le lundi 17 septembre et que l'analyse des offres a été présentée par l'architecte missionnée comme maître d'œuvre, faisant ressortir un montant prévisionnel total de l'opération, hors maîtrise d'œuvre, évalué à 115 697,42 € HT.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le soutien du Département de Charente-Maritime, au titre du Fonds de Revitalisation, sachant que le montant plafond subventionnable est limité à 100 000 €, et demander une dérogation pour commencer les travaux avant notification d'une décision.

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget communal, l'Assemblée délibérante arrête le plan de financement de l'opération comme suit et charge Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette affaire.

<b>ORGANISME</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>POURCENTAGE</b>
<b>ETAT</b>	-	-
<b>DEPARTEMENT</b>	35 000,00 €	30,26 %
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	80 697,42 €	69,74 %
<b>EMPRUNT</b>	-	-
<b>TOTAL HT</b>	<b>115 697,42 €</b>	<b>100,00 %</b>

## **6 - ACQUISITION BANDE DE TERRAIN SUR PARCELLE AH 1027 SISE 25 CHEMIN DES FOLLIES**

Monsieur le Maire rappelle deux délibérations du Conseil Municipal relatives à la bande de terrain longeant la parcelle cadastrée AH 1027 sise 25 chemin des Follies.

La première du 8 novembre 2017 l'autorisait à engager les négociations.

*« Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le propriétaire de la parcelle cadastrée AH 1027 située au n° 25 du chemin des Follies demande que la Commune achète une bande de terrain d'environ 100 m<sup>2</sup> situé sur une emprise publique le long de la rue et où se trouve des réseaux. Il indique que ce dossier date des années 1980, époque où la Collectivité pouvait imposer la cession gratuite de 10 % du terrain d'assise d'une construction dans le cadre d'une procédure d'alignement mais qu'aucun acte administratif ou notarié n'est intervenu pour concrétiser cette décision.*

*Il explique qu'une analyse juridique a été demandée à l'avocate de la Commune qui conclut que, la possibilité de cession gratuite ayant été supprimée depuis 2010, la Collectivité est contrainte de racheter ce bien toujours privé sur lequel des impôts fonciers ont été payés par le propriétaire et des réseaux publics implantés.*

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante unanime autorise Monsieur le Maire à engager une négociation d'acquisition amiable avec le propriétaire de la parcelle AH 1027. »*

La seconde du 18 avril 2018 fixait le prix d'acquisition de cette bande de terrain à 50 € le m<sup>2</sup>.

*« Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 8 novembre 2017, le Conseil Municipal l'avait chargé d'une négociation amiable en vue de l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 100 m<sup>2</sup> longeant la parcelle AH 1027 située au n° 25 chemin des Follies.*

- *Compte tenu de l'absence de réponse du propriétaire voisin avec lequel avait été envisagé un échange de terrain,*
- *Compte tenu également de l'opposabilité du Plan de Prévention des Risques Naturels depuis le 7 mars dernier, classant ce terrain en zone Rs3, zone sur laquelle l'inconstructibilité est la règle,*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune se porte acquéreur de cette bande de terrain au prix de 50 € le m<sup>2</sup> et prenne également à sa charge l'ensemble des frais liés à cette acquisition (notaires, géomètre, ...). Il précise que les services des Domaines ne se prononcent plus sur ce genre de biens, rendant difficile cette évaluation par la Collectivité.*

*Monsieur le Maire explique que le prix des 50 € tient compte de la compensation des taxes payées depuis de nombreuses années sur un bien dont le propriétaire n'avait pas la jouissance du fait notamment de la présence de réseaux.*



*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal unanime décide de se porter acquéreur de la bande d'environ 100 m<sup>2</sup> longeant la parcelle AH 1027 au prix de 50 € le m<sup>2</sup> et s'engage à prendre en charge les frais inhérents à cette décision sachant que les crédits budgétaires sont suffisants.*

*En cas de refus de cette proposition par le propriétaire, Monsieur le Maire s'engage à représenter le dossier au Conseil Municipal. »*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur CALLOUX a refusé cette proposition au motif qu'elle ne représente par le prix du marché.

- Considérant la présence de nombreux réseaux ainsi que du mobilier urbain sur cette bande de terre,
- Considérant les difficultés et les coûts importants relatifs au dévoiement des réseaux après consultation du Syndicat des Eaux (SDE 17) et du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER),
- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide par

Votants : 13

Contre : 2

Abstentions : 2

Pour : 9

d'accepter d'acquérir ladite bande de terrain pour la somme de 15 000 € comme demandé par l'intéressé étant précisé que les crédits budgétaires sont suffisants et que les frais inhérents seront limités par la rédaction en interne de l'acte administratif d'achat.

Madame CANARD juge que la Commune a été victime de chantage de la part du propriétaire et Monsieur le Maire répond qu'en cas de contentieux, étant donné les manques antérieurs de la part de la Collectivité, il est peu probable que le juge soit favorable à la Commune.

Madame LUTON souhaite que la Collectivité rappelle officiellement à l'intéressé que la somme qui lui est accordée contre ce terrain dont l'usage a toujours été public est ponctionné sur les deniers publics.

## **7 - PRISE EN CHARGE FRAIS D'HEBERGEMENT SAISONNIER ALSH**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LUTON qui explique que cet été, l'ALSH a rencontré de nombreuses difficultés en matière de personnel et qu'il a été nécessaire de recruter un saisonnier dans l'urgence.

- Considérant la faible rémunération des saisonniers BAFA,
- Considérant que Monsieur Maxence FRIZET était hébergé au camping TOHAPI à Saint Clément-des-Baleines,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la prise en charge des frais d'hébergement de ce dernier pour la période contractuelle du 2 au 25 août 2018, soit 23 nuits, pour un montant total de 287,50 € TTC sachant que les crédits budgétaires sont suffisants.

## **8 - ARCHIVES ET PRODUITS DE DEHERBAGE BIBLIOTHEQUE – PROCEDURE D'ELIMINATION**

Vu le code du Patrimoine, livre II, titre Ier sur les archives, notamment les articles L. 212-6, R. 212-2 à 4, R.212-49 à 61 ;

Vu l'instruction DAF/DPACI/RES/2009/018 du 28 août 2009 relative au tri et à la conservation des archives produites par les services communs à l'ensemble des collectivités territoriales et structures intercommunales ;

Vu les préconisations de 2014 (DGP/SIAF/2014/006 du 22 septembre 2014) relative au tri et à la conservation des archives produites par les communes et structures intercommunales ;

Considérant que la Commune de La Couarde-sur-Mer souhaite mettre en place une politique de gestion vertueuse de ses archives et des ouvrages usagés de la bibliothèque municipale ;

Considérant le travail de tri, de classement et de conservation des archives est en cours de réalisation par Madame Emilie BEGUE, archiviste recruté sous contrat à cet effet ;

Considérant les opérations périodiques de désherbage du fonds de la bibliothèque municipale ;

Considérant que dans le cadre de cette politique d'archivage, la Commune est amenée plusieurs fois par an, et au minimum une fois, à pratiquer des éliminations réglementaires parmi les archives intermédiaires qui n'ont pas vocation à être conservées à titre définitif et dont la durée d'utilité administrative est intégralement échue ;

Considérant que, conformément aux textes officiels en vigueur, ces archives sont recensées dans un bordereau d'élimination, qui est ensuite soumis à l'approbation des différents chefs de service concernés, puis à la signature du Maire et enfin au visa du directeur des Archives départementales ;

Considérant que la destruction physique des archives ainsi recensées ne peut être réalisée qu'après obtention de ce visa et qu'elle doit être effectuée par un professionnel, et par tout moyen (broyage, déchiquetage, compactage ou recyclage) permettant de respecter la confidentialité des informations contenues dans les documents et d'en assurer la destruction intégrale (notamment en ce qui concerne les données à caractère personnel) ;

Considérant que pour ce faire, la Commune de La Couarde-sur-Mer souhaite faire appel à la société NCI Environnement du groupe PAPREC, située dans le quartier de La Pallice à La Rochelle, qui ne prend aucun frais pour la prise en charge des papiers à détruire et qui est même susceptible de racheter ces papiers à raison de 40 euros la tonne ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de prendre acte de la procédure de destruction des archives et des ouvrages issus des opérations de désherbage du fonds de la bibliothèque municipale exposée par la présente note, notamment quant au choix de la société NCI Environnement du groupe PAPREC ;
- d'autoriser les services techniques de la Commune à transporter les archives à détruire à la société NCI Environnement du groupe PAPREC, située dans le quartier de La Pallice à La Rochelle, à chaque fois que nécessaire ;
- d'inscrire au budget de la Commune les recettes correspondantes le cas échéant.

## **9 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS**

### **9.1 – COMMISSION « VIE QUOTIDIENNE » DU 11 SEPTEMBRE 2018**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LUTON afin qu'elle rende compte des travaux de la Commission « Vie quotidienne » qui s'est réunie le 11 septembre dernier.

#### **1. POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE**

*Les membres de la Commission font un point rapide sur la rentrée scolaire et un effectif total de 80 élèves répartis en trois classes, dont 28 élèves pour la classe de CP/CE1/CE2 et 29 élèves sur la classe de CE2/CM1/CM2, non acceptable pour garantir un enseignement de qualité. Face à cette situation, les enseignants et les parents d'élèves se sont mobilisés devant l'école le 7 septembre et devant le rectorat mardi 11 septembre pour demander un temps plein supplémentaire qu'ils espèrent obtenir grâce au soutien des parlementaires et de la mairie.*

*Peggy LUTON évoque l'incitation de longue date de l'Académie de créer un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Pour les services de l'Education Nationale, le RPI serait un moyen de mutualiser les moyens et d'alléger les classes.*

*A noter des perspectives plutôt pessimistes en matière d'effectifs pour les années à venir.*

#### **2. BILAN DES ANIMATIONS DE L'ETE**

##### ***2.1. Bilan des animations***

*Peggy LUTON salue un bilan positif du partenariat avec La Maline à la fois sur le contenu et la qualité des manifestations, la logistique et la promotion.*

*Pour les autres animations, le bilan est également positif en termes de fréquentation et de retour du public. L'organisation et la logistique sont à améliorer pour l'année prochaine afin d'éviter les ratés et améliorer l'accueil et l'assistance des intervenants et organisateurs notamment par le recrutement d'un agent saisonnier dédié.*

*Du côté de la bibliothèque, il convient de souligner la forte fréquentation enregistrée pour les animations organisées sur la biodiversité qui ont recueillie des avis très positifs. Par ailleurs,*

*Michelle SEBBAR a pu compter sur le soutien d'un agent saisonnier pour le mois d'août ce qui a été apprécié par les bénévoles et le public.*

## **2.2. Réflexions pour 2019**

*Un bilan de la saison sera établi avec les associations du village. A cette occasion, elles pourront exprimer leurs souhaits pour 2019.*

*Pour l'an prochain, il est évoqué d'organiser une fois par semaine un temps d'accueil des estivants où les associations pourraient présenter leur programme pour la semaine à venir. Attention toutefois à ce que cela ne représente pas une logistique trop lourde. Ce point sera à évoquer avec les associations.*

*Peggy LUTON propose de réfléchir à l'acquisition de transats (avec logo de la Commune), environ 30, pour les manifestations organisées par la Commune : sieste musicales... Le coût et la logistique devront être affinés.*

## **3. POINT SUR L'ACTIVITE DU CENTRE DE LOISIRS**

### **2.1. Eté 2018 : difficultés en matière de personnel**

*A noter une forte difficulté sur la gestion du personnel pour cette saison avec plusieurs fins de contrats anticipés. Heureusement, l'équipe d'animation a su faire preuve d'une grande réactivité et professionnalisme pour rebondir et garantir l'ouverture de l'ALSH tout l'été.*

*Pour 2019, deux pistes sont évoquées :*

- *Accueil d'un stagiaire BAFA pour un an,*
- *Financement d'un BAFA pour un jeune du village (17 ans révolu) avec un engagement de réaliser vacances d'été et Pâques à l'ALSH. Etudier les aides de financement d'un BAFA.*

### **2.2. Ouverture en continue de l'ALSH durant l'été**

*En ce qui concerne l'ouverture tout l'été de l'ALSH, il a été observé des effectifs variables d'une semaine à l'autre. De plus, on s'aperçoit que le service a profité nombre de familles extérieures à la Commune. Cette ouverture continue présente un bilan mitigé d'un point de vue de la charge organisationnelle, de la fatigue des animateurs, du ménage des locaux...*

*La commission souhaite ouvrir le dialogue au niveau intercommunal ou pluri communal pour ne pas offrir seul ce service les deux dernières semaines d'août.*

*Une fois passée la rentrée, il est également proposé d'envoyer un questionnaire de satisfaction pour sonder les besoins.*

### **2.3. Label « plan mercredi »**

*Le Ministère de l'Education a lancé en juin dernier un label « PEdT/plan mercredi » mettant en avant le mercredi comme élément central de la démarche éducative, notamment dans le cadre d'une organisation du temps scolaire sur 4 jours. Ce dispositif prône la*

démocratisation des activités sportives et culturelles et le renforcement de la complémentarité avec le temps scolaire. Pour obtenir ce label, un cahier des charges est à respecter et les objectifs du « plan mercredi » doivent être précisés en annexe du Projet Educatif Territorial (PEdT). Ce dispositif peut faire l'objet d'un accompagnement financier de la part de la CAF. A étudier finement en lien étroit avec le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). A ce jour, la Commune attend la note détaillée qui va être transmise par la CAF sur ce label pour voir si elle peut y être éligible et si cela est pertinent.

#### **4. FESTIVITES DE NOEL**

##### **4.1. Repas de l'Amitié**

La Commission approuve la proposition de Monsieur le Maire d'organiser le repas de l'Amitié le samedi 15 décembre et procéder à la distribution des colis à la fin décembre. Des devis seront demandés en ce sens.

##### **4.2. Goûter des enfants**

La Commission propose d'organiser le goûter des enfants à l'occasion de la galette des rois le 12 ou 19 janvier 2019 qui pourrait être agrémenté d'un spectacle court de 15-20 minutes dans la salle de musique en partenariat avec La Maline.

#### **5. PREMIERS ECHANGES SUR LES PROJETS 2019**

##### **5.1. CCAS**

La Commission propose l'organisation d'un atelier conduite en début d'année ainsi que des ateliers informatiques.

Pour les commerçants et associations, il est proposé d'organiser une formation premiers secours (PSCI). Un sondage sera lancé pour l'organisation d'une session (limitée à 12 personnes) un lundi ou un samedi entre janvier et mars 2019.

#### **6. POINT DIVERS**

La Commission propose l'acquisition d'un défibrillateur mobile à confier aux organisateurs de manifestations. Hors saison, le défibrillateur pourrait être confié à la Police Municipale. Ultérieurement, une réflexion sera lancée pour déployer un parc fixe ou mobile, par achat ou location.

Peggy LUTON ajoute l'amorçage d'un travail de mise à jour de trousse de secours, avec Jeannick PATUREAU, assistante de prévention, pour équiper les salles municipales ainsi que l'affichage de fiches conseils et d'informations avec numéros d'urgences.

#### **7. PROCHAINE COMMISSION**

La prochaine commission aura lieu le mardi 2 octobre à 16h30.

#### **9.2 – COMMISSION « COMMUNICATION » DU 20 SEPTEMBRE 2018**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CLEMENT qui expose le compte-rendu de la Commission « Communication » du 20 septembre 2018.

### **1 – CARTE DE VŒUX 2019**

*Lors de la commission du mois de mai il avait été proposé de solliciter l'association CHIFOUMI, représentée par Julien MISSEREY, pour réaliser la carte de vœux 2019. Or, ce dernier ayant déménagé, la Commission propose la peintre Lo BREILLAT qui dispose d'une galerie dans la Grande Rue.*

### **2 – CONCOURS PHOTO**

*Actuellement, nous recensons une faible participation d'une dizaine de candidats depuis le lancement du concours en juillet et ce malgré une visibilité assez large : plaquette des journées européennes du patrimoine, site Internet, réseaux sociaux, Phare de Ré...*

*Une information sera transmise par Michelle SEBBAR au groupe de lecteurs ainsi qu'aux participants des précédentes éditions.*

### **3 – EXPOSITIONS MAIRIE**

#### **3.1. Remarques des agents d'accueil**

*Les agents d'accueil émettent les observations et suggestions suivantes :*

- *L'installation et la désinstallation des expositions doivent se faire le mardi ou jeudi après-midi pour ne pas perturber le bon accueil des administrés,*
- *Les visiteurs sont souvent déçus par la dimension de l'exposition. Il est conseillé d'investir le rez-de-chaussée et l'étage.*
- *L'absence de prix peut être un blocage pour l'acquisition d'une œuvre. En tant que lieu d'exposition public, les agents ont consigne de donner uniquement le numéro de l'exposant.*
- *Certaines expositions plus appréciées que d'autres, ex : « Les Baigneuses ».*

*Madame HERAUD propose de préciser sur les supports d'exposition qu'en cas d'intérêt pour une œuvre, il est possible de l'acquérir en prenant contact avec l'exposant.*

#### **3.2 – Suggestions**

*Monsieur CLEMENT présente les suggestions émises par Peggy LUTON qui propose d'avoir un rythme récurrent pour les expositions comme suit :*

**Janvier-Février** : *une exposition « pédagogique » du réseau Décryptimages, qui propose de nombreuses expositions très intéressantes téléchargeables et gratuites, sur des thèmes très divers : « voir/ne pas voir les handicaps », « Cabu : dessinateur citoyen », « Manger », « Jardins dans la ville », « Histoire générale de l'écologie », « Portraits d'arbres »,... Pour en savoir plus : <https://www.decryptimages.net/expositionitinerantegratuite>.*

**Mars** : proposition d'emprunter une exposition de la Communauté de Commune.

**Mai** : exposition des photos du concours de La Couarde pour vote du public.

**Juin** : exposition photos issues d'un travail de photoreporter, avec exposition à la fois en mairie et à la bibliothèque,

**Octobre** : exposition d'artistes graphistes comme un projet de l'ONG Poster for tomorrow à l'exemple de l'exposition programmée en octobre : « Gender for equality now ». C'est un travail qui interpelle et questionne sur des thématiques engagées. Pour en savoir plus sur le travail de l'ONG : <http://www.posterfortomorrow.org/fr/projects>. Thème retenu pour 2018 : « A Planet for Tomorrow ».

**Novembre** : exposition avec le Fonds Audiovisuel du Recherche (FAR) ou autre organisme.

**Décembre** : exposition collective d'artistes couardais/rétais

Ainsi, les mois d'avril, juillet, août, septembre seraient réservés pour exposer des artistes spécifiques. Selon Peggy LUTON, cette récurrence donnerait une identité plus forte à cette démarche d'exposition et faciliterait le travail en donnant un cadre plus précis de ce que l'on souhaite comme exposition.

Enfin, Peggy LUTON évoque dans sa note l'exposition photo sur le pont de l'île de Ré exposée dans le restaurant « La Plage » qui pourrait être empruntée à une période plus creuse comme février-mars.

Michelle SEBBAR réaffirme son souhait de poursuivre le travail initié tous les mois de juin depuis 2 ans autour du photoreportage. Par ailleurs, elle tentera d'obtenir des contacts pour l'exposition de décembre.

Monsieur CLEMENT propose de faire remplir un questionnaire de satisfaction aux exposants.

### **3.3. Expositions disponibles gratuitement**

Expositions disponibles au FAR :

- Les métiers d'autrefois,
- La Far Expo sur la découverte du travail du Fonds Audiovisuel de Recherche (recueil de documents, étapes de numérisation, restauration et création d'images)

Expositions disponibles au CAUE :

- TOUS A LA PLAGE ! Villes balnéaires du 18ème siècle à nos jours,
- REGARDS – L'architecture du 20ème siècle en Charente-Maritime,

- *UNE MAISON POUR CHACUN, UNE VILLE POUR TOUS*

Les membres de la commission évoquent d'autres organismes susceptibles de prêter des expositions tels que les archives départementales, l'artothèque Michel CREPEAU moyennant abonnement...

**3.4. Programme 2019**

<i>Mois</i>	<i>Artiste</i>
<i>Janvier</i>	<i>Exposition tirée du réseau « Décryptimages »</i>
<i>Février</i>	<i>Exposition tout un "PONT" de l'histoire de Ré (Mise à disposition gracieusement par la CDC) Voir pour y associer les photos du restaurant « La Plage » selon importance de l'exposition.</i>
<i>Mars</i>	
<i>Avril</i>	<i>Monsieur KWEE Hok (ressortir photo primée)</i>
<i>Mai</i>	<i>Photos présélectionnées du concours photo</i>
<i>Juin</i>	<i>Exposition de photoreportage</i>
<i>Juillet</i>	<i>Exposition « Oiseaux » de Messieurs André HERAUD et François BLANCHARD</i>
<i>Aout</i>	
<i>Septembre</i>	
<i>Octobre</i>	<i>Exposition d'artistes graphistes issue du projet de l'ONG « Poster for tomorrow ».</i>
<i>Novembre</i>	<i>Exposition du FAR, CAUE, Artothèque, Archives départementales...</i>
<i>Décembre</i>	<i>Artistes couardais/rétais</i>

Pour les mois de mars, août et septembre, Monsieur CLEMENT émet plusieurs propositions telles que une exposition de Yann WERDEFROY, photographe et parrain de la 6<sup>ème</sup> du concours photo, ou bien encore Xavier BARTHES.

**4 – KIOSQUE N°39**

Les vœux étant programmés le 4 janvier, le bulletin municipal devra être bouclé pour le 15 décembre pour impression avant les fêtes de fin d'année. Tous les articles devront être transmis à la Direction entre le 3 et 6 décembre derniers délais.

Une trame vierge sera envoyée aux élus et agents pour suggestions.

**5 – SITE INTERNET**

A noter une très bonne fréquentation du site cet été au-delà de 4000 utilisateurs uniques par mois.



Au sujet du Kiosque n° 39 qui devra paraître pour le 4 janvier prochain, date des vœux du Maire à la population, Monsieur CLEMENT fait appel à la participation des élus pour la rédaction d'articles.

## **10 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **11.1 – RENTREE SCOLAIRE 2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, malgré la présence de 85 enfants le jour de la rentrée scolaire, effectif conforme aux prévisions, et les multiples démarches qu'il a entreprises auprès de l'Education Nationale dès le mois de mai, aucun dédoublement de classe n'a été réalisé alors que celle de Marc IRAZU (CE2-CM1-CM2) compte 35 élèves dont 2 nécessitent la présence d'une auxiliaire de vie scolaire, et seul ½ poste d'enseignant assorti d'une décharge d'une journée a été accordée.

Il relate les interventions des parties intéressées (parents d'élèves, enseignants et lui-même) auprès de différentes instances susceptibles d'infléchir la position de l'Education Nationale restées sans effet à ce jour ainsi que le dossier remis au Député Olivier FALORNI qui devait le transmettre au Ministre de l'Education Nationale le 2 octobre.

Madame LUTON explique que le ½ poste affecté, qui en fait a été étendu à 3 journées de classe contre la diminution de la décharge du directeur, entre dans la politique gouvernementale « plus de maîtres que de classes ». Elle précise également l'organisation adoptée pour l'école de La Couarde, à savoir sur ses 3 jours d'affectation le 4<sup>ème</sup> enseignant

- prend en charge les CE2 le matin
- prend des petits groupes dans les différentes classes l'après-midi

### **10.2 – BILAN SAISON TOURISTIQUE**

Monsieur le Maire souhaite qu'un bilan de la saison estivale soit dressé et donne la parole à Madame TURBE : Pour les marchés, malgré une avant-saison normale et un mois de juillet peu fréquenté, les commerçants sont tout à fait satisfaits des mois d'août et septembre. Les chiffres d'affaires de la zone du Mail sont en légère hausse au détriment du centre pour lequel une réunion est prévue à la Chambre de Commerce et d'Industrie avec les commerçants sédentaires et non-sédentaires. Constat est fait d'un décalage des lieux d'achat du centre vers le Mail.

Monsieur le Maire pour sa part a reçu de nombreux administrés se plaignant de tapages nocturnes. Il rappelle les options prises depuis plusieurs années pour limiter ces nuisances :

- aménagement d'un poste de gendarmerie saisonnière
- présence de la Police Municipale quelquefois jusqu'à 23 H 00
- appel à une société de surveillance nocturne des bâtiments communaux situés dans les zones sensibles (Pergola, SNSM, marché du Mail)

Au sujet de la Pergola, Monsieur le Maire explique les difficultés à trouver une position satisfaisante pour tous et rappelle que la fermeture administrative intervenue il y a quelques

années a eu pour conséquence la présence de nombreux jeunes alcoolisés dans les rues et une recrudescence des incivilités.

Concernant la gendarmerie, il indique que le poste de La Couarde a eu en charge la surveillance de tout le nord de l'île de Ré, contrairement aux autres années où elle se limitait aux Communes de Loix, Le Bois et La Couarde.

Il conclut sur l'accidentologie en informant les élus que le département de Charente-Maritime devrait lancer une étude pour sécuriser la route d'Ars.

### **11.3 – TRAVAUX PARKING DES LILAS, ROUTE DE SAINT MARTIN ET COURS DES POILUS**

Monsieur PALITO informe le Conseil municipal que les travaux de réseaux du cours des Poilus se dérouleront jusqu'à la fin du mois parallèlement à ceux du parking des Lilas qui sera végétalisé de manière plus importante qu'auparavant.

A ce sujet, Monsieur le Maire rappelle la loi sur l'eau qui impose aux Collectivités de prévoir le traitement des eaux de ruissellement pluvial lors d'aménagements, ce à quoi répond le projet arrêté pour la zone.

### **11.4 – TRAVAUX SALLE DE LA MALINE**

Monsieur le Maire indique que le chantier de reconstruction de La Maline accusera plusieurs mois de retard du fait de la rupture d'un câble du pont de Ré ; en effet la grue nécessaire au transport de celle de chantier pèse 48 tonnes et le poids maximum autorisé à ce jour est de 38 tonnes. Les travaux de gros œuvre n'étant pas réalisables en saison estivale, de juin à septembre 2019, le retard prévisionnel peut être estimé à au moins 5 mois.

### **11.5 – OFFRES POUR LA REHABILITATION DU LOGEMENT DE LA POSTE**

Monsieur le Maire indique que la consultation des entreprises pour la réhabilitation du logement de la poste et les extérieurs du bâtiment est aujourd'hui terminée et que l'analyse des offres par SOLIHA, maître d'œuvre de l'opération, propose la signature des marchés suivants

#### **REHABILITATION DU LOGEMENT DE LA POSTE (ESTIMATION = 82 000,00 € HT)**

Lot	Entreprise	Offre en € HT
1 – Maçonnerie	SARL TURCOT	6 885,05
2 – Menuiseries extérieures	MADE IN BOIS	9 826,00
3 – Menuiseries intérieures	MADE IN BOIS	11 993,20
4 – Plâtrerie	DOUZILLE SA	8 289,81
5 – Electricité	MEDIA ELEC	15 308,49
6 – Plomberie	TECHNI CONFORT	5 320,01
7 – Peinture – Revêtements de sols	APC PEINTURE	7 970,86
8 – Traitements anti-	SAPA SAS	745,00

parasitaires		
9 - Carrelage	SARL ETOURMY	9 104,41
	TOTAL	75 442,83

REHABILITATION DU LOGEMENT DE LA POSTE (ESTIMATION = 31 000,00 € HT)

Lot	Entreprise	Offre en € HT
1 – Maçonnerie	SARL TURCOT	8 105,00
2 – Menuiseries	MADE IN BOIS	10 355,00
3 – Peinture	APC PEINTURE	5 223,08
	TOTAL	23 683,08

### **11.6 – DEPENSES ENGAGEES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'ils ont été destinataires, dans le dossier préparatoire de la séance, de l'état des engagements signés du 19 juin au 1<sup>er</sup> août 2018 dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 2 avril 2014 pour la durée du mandat.

### **11.7 – AFFAIRE CISSOKO**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Cheick CISSOKO avait été recruté pour assurer les fonctions de placier du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2012 et qu'au cours de cette période, très exactement le 5 juillet 2012, les évènements suivants se sont produits :

- Monsieur CISSOKO a eu une altercation avec une personne roulant à vélo dans la partie piétonne de la Grande Rue au moment du marché
- cette personne ayant refusé de descendre de vélos, il lui a pris le pied pour le poser à terre
- l'intéressé est tombé à terre

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de cette journée,

- le Fonds de Garantie des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI) a saisi la Commune par lettre recommandée du 15 mars 2016 (soit presque 4 ans après) afin d'être remboursé de la somme de 26 964,10 € versée à la victime qui avait saisi cette instance après jugement de la Cour d'Appel de Poitiers en date du 22 mai 2014
- l'assistance de Maître BROSSIER a aussitôt été demandée dans cette affaire par message électronique du 23 mars 2016 qui a conseillé, dans un premier temps, de rejeter la demande de remboursement du FGTI, ce qui a été fait par lettre RAR en date du 17 mai 2016

- c'est le 11 septembre 2018, soit plus de deux ans après, que le service recouvrement du FGTI a répondu en demandant à nouveau à la Commune le remboursement de la somme versée à la victime.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'assurance de la Commune a été saisie et qu'une demande de réouverture de dossier a été adressée à l'avocate de la Collectivité.

### **11.9 – INTERVENTIONS DIVERSES**

- Monsieur PALITO indique au Conseil Municipal que le parking des Lilas, affecté à l'usage du public, apparait au 2/3 numéroté au cadastre. Il explique que cette situation le fait considérer comme faisant partie du domaine privé de la Commune par les concessionnaires de réseaux. En conséquence, il propose au Conseil Municipal d'affecter au domaine public communal les parcelles cadastrées Section AB n° 142, 657, 658 et 659.

- Madame CANARD, après avoir évoqué la banderole installée aux Portes pour indiquer la limitation de vitesse à 30 kms/h et certains professionnels qui vident leurs verres dans les conteneurs collectifs, demande s'il serait envisageable, si l'occasion se présentait, que la Commune se porte acquéreur d'un logement de grande surface pour le transformer en collectif. Monsieur le Maire répond que si l'occasion se présentait, il serait effectivement judicieux d'y réfléchir.

### **11.10 - PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 7 novembre 2018 à 18 H 00 et que la question du devenir du Petit Noue figurera à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 20 H 55.